

Formulaire d'engagement à la marque Bio Cohérence Producteurs

Le présent formulaire présente les engagements réciproques de Bio Cohérence et des producteurs adhérents.

Il est à renvoyer conjointement au formulaire d'adhésion dont il est complémentaire.

Les engagements de Bio Cohérence :

Bio Cohérence s'engage vis-à-vis de chaque adhérent producteur à :

- Le tenir informé de toute évolution du cahier des charges, de la charte, des éléments de l'autodiagnostic,
- Mandater l'organisme de contrôle qu'il a désigné pour sa certification agriculture biologique, pour le contrôle du cahier des charges Bio Cohérence,
- Lui transmettre dans un délai raisonnable toute décision du comité de marque concernant son dossier,
- Recevoir et traiter toutes réclamations concernant la situation de son dossier,
- Garantir la confidentialité des données qu'elle reçoit et qui lui sont transmises par ses adhérents,
- Développer, protéger et promouvoir la marque Bio Cohérence,
- Garantir et entretenir la crédibilité de la marque,
- Informer de l'intérêt d'une agriculture biologique socialement environnementalement et économiquement cohérente,
- Défendre les intérêts de sa marque et de ses membres.

Les engagements du producteur :

En signant ce formulaire d'adhésion :

- Je demande à adhérer à l'association et souhaite obtenir le droit d'utiliser la marque Bio Cohérence.
- Je m'engage par ailleurs à respecter les règles de production biologique en vigueur, à respecter le cahier des charges de la marque Bio Cohérence ainsi que ses règles d'usage,
- Je m'engage à signer la charte ci-annexée et à respecter les fondamentaux de la bio qui

Bio Cohérence : UNE ETHIQUE, UN ENGAGEMENT, UNE MARQUE

www.biocoherecne.fr

Marque déposée à l'INPI : n°103715590, 103715584 et 103715580
Numéro de SIRET : 519 666 192 00017

y sont inscrits.

- Je m'engage à réaliser, dans les deux ans suivant mon engagement, l'autodiagnostic Bio Cohérence qui concerne mes productions et à initier une démarche de progrès sur les bases de ses conclusions.
- Je m'engage à respecter toute décision prise par le comité de marque, sans préjudice des dispositions prévues au recours*. J'accepte les visites de contrôle de mon organisme certificateur sur l'ensemble de mes lieux de production, transformation et de stockage, destinés ou non au mode de production biologique. J'accepte les éventuels prélèvements d'échantillons en vue d'analyses de conformité, et donne accès au contrôleur ou à l'auditeur à la comptabilité et aux éléments de preuve y afférant.
- Je m'engage à signaler à Bio Cohérence, par courrier avec accusé de réception, tout retrait ou toute suspension de certificat ou de licence concernant le mode de production biologique,
- Je m'engage à transmettre à l'association Bio Cohérence tous les résultats d'analyses effectués sur mes lieux de production ou sur mes produits, dans le cadre de la certification agriculture biologique par mon organisme certificateur,
- Afin de respecter le principe de transparence de l'association, je m'engage à transmettre par courrier tout fait ou suspicion de contamination de mes champs, récoltes, produits... par des contaminants, pesticides ou OGM.
- Je m'engage à utiliser la marque Bio Cohérence uniquement si j'ai reçu l'accord du comité de marque.
- Je m'engage à régler annuellement le montant des frais d'adhésion (y compris les frais de contrôle) définis par l'Assemblée Générale de Bio Cohérence.

* Statuts de Bio Cohérence, Article 11. E) Recours

Lu et approuvé,

Nom, Prénom	Date et Signature	Cachet commercial
Raison sociale	Adresse complète	

Bio Cohérence : UNE ETHIQUE, UN ENGAGEMENT, UNE MARQUE

www.biocoherecne.fr

Marque déposée à l'INPI : n°103715590, 103715584 et 103715580
Numéro de SIRET : 519 666 192 00017